

Avis d'Appel d'offre N°03/2021

Cession de huit (08) biens
Sis Ras Djebel -Bizerte, à la Cité Ennacer II-Ariana, au centre Urbain Nord-Tunis et à Soliman – Nabeul et à Hammam Sousse- Sousse (en Lots séparés)

La société **Gammarth Immobilière (G.I)**, Société de droit tunisien propriété de l'Etat se propose de lancer

Un appel d'offres pour la cession à l'amiable de :

▪ **Cinq (05) Terrains sis Ras Djebel -Bizerte et à Soliman – Nabeul :**

Lot	Terrain	Titre Foncier	Emplacement / Descriptif	Superficie objet de la cession	Caractéristiques Urbanistiques
I	Fell 3	660077 Nabeul	Lotissement objet du TF 548182 Nabeul sis à Soliman Plage en face de l'Hôtel « Solymar »	2 498 m ²	Animation Touristique et activités de loisirs au RDC et Habitat aux étages (0.3) COS : CUF : (0,9) Hauteur : Max 12m (R+2)
II	Fell 4	660078 Nabeul		3 196 m ²	
III	Yassmin 14	606109 Nabeul	Les Lotissements des TF 548182 Nabeul et TF 548184 Nabeul sis à Soliman Plage en face de l'Hôtel Solymar	527 m ²	Commercial, Service et Habitat en Bande Continue Cos (0 ,6) Cuf 1,2 pour un R+1 et 1,6 pour un R+2 Hauteur Max 11 m
IV	Narjess 63	606199 Nabeul		477 m ²	Habitat Isolé Cos (0,35) Cuf 0.7 pour un R+1 et 1 pour un R+2 Hauteur Max 11 m
V	Ras Djebel 1	10578 Bizerte	Terrain agricole situé dans un périmètre public irrigué, planté d'oliviers contenant un puits, composé de deux parcelles séparées par une voie agricole Situé au périphérique de la ville de Ras Djebel-Bizerte	40 400 m ²	Agricole

■ Une (01) villa sise à Hammam Sousse – Sousse :

Lot	Nom du bien	Titres Fonciers	Situation	Descriptif/ Contenance	Sup. du terrain	Sup. couverte
VI	Villa L'Olivier	76279 Sousse	Angle de la rue Khalil Ibn Ahmed et la rue de Monastir – Hammam Sousse à 15 minutes de l'Hôpital Universitaire de Sahloul	Villa R+2 partiel en état dégradé dotée de deux entrées séparées RDC : S+3 (191 m ² environ) plus des Locaux en annexes et un Garage (95 m ²) 1 ^{er} étage : S+3 (191 m ² environ) 2 ^{ème} étage partiel : Une Chambre (38 m ² environ)	488 m ²	515 m ² Environ

■ Deux (02) appartements sis à la Cité Ennacer II-Ariana et au centre Urbain Nord-Tunis :

Lot	Appt.	Titre Foncier	Adresse/descriptif	Situation	Type	Sup. du bien Objet de la cession
VII	Olfa II	63786 Ariana/17344 Ariana Parcelle 41(Divis)	N°B9, au 4 ^{ème} étage, Bloc B, Résidence Le Palace, Avenue Hédi Nouira et Rue Amine Chabbi, Cité Ennacer II	Dans un ensemble résidentiel sur l'avenue Commerciale Hédi Nouira Cité Ennacer-Ariana	S+4	157 m ² environ En plus des parts communes et indivises revenant à l'appartement (295/10000)
			Une Place de parking N°06 et un cellier N°36 au sous-sol			Une Place de parking et un cellier
VIII	City centre 1	67491 Tunis (Titre mère)	Appartement N° E1-04, au 1 ^{er} étage, bloc E, résidence City Centre au centre Urbain Nord	Dans une résidence d'habitation et de commerce avec deux sous-sols à usage de parking au centre urbain nord, Tunis.	S+4	280,06 m ² environ En plus des parts communes et indivises revenant à l'appartement Avec une place de parking N° P2-17 au 2 ^{ème} sous-sol

Les plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn, ou directement au siège Social de la société ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés libres de tous droits ou hypothèques de nature à entraver le transfert de propriété.

La vente porte sur **les biens immobiliers, meubles et équipements** dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part à un ou plusieurs lots du présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du **26 Avril au 02 juin 2021**. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

Destinataire : Société Gammarth Immobilière

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053
Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n°03/2021
«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»**

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant Au C.C est fixé forfaitairement à **Vingt mille dinars (20 000 DT) pour chacun des lots I, II et V, et à Quinze mille dinars (15 000 DT) pour chacun des Lots III et IV et de chacun des lots de VI à VIII.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Judi 03 Juin 2021 à 15H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **15H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000). **G.I**